



La médiathèque de la Ville de Saint-Priest propose la gratuité de l'abonnement au secteur Disco-Vidéo à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les habitants de Saint-Priest.

Afin de pouvoir assurer ce service dans les meilleures conditions pour l'ensemble de la population, il est rappelé que le prêt est limité à 6 DVD (dont 2 nouveautés) et 12 CD.

Vous appréciez d'emprunter des documents en bon état ? Pensez à en prendre soin pour les autres lecteurs. En cas de détérioration, la médiathèque pourrait être amenée à vous demander de les remplacer (ou de prendre en charge les frais de remplacement), comme prévu dans le règlement.

Jusqu'à l'âge de 16 ans, une autorisation (ci-dessous) signée des parents est demandée pour pouvoir accéder au prêt. Les parents restent seuls responsables des prêts faits par leur enfant.

Le prêt de certains documents jugés inadaptés ne sera pas autorisé pour les moins de 12 ans et les moins de 16 ans. Il est cependant possible aux parents d'emprunter ces documents pour eux-mêmes et de les diffuser dans le cadre du cercle familial.

## **Autorisation d'abonnement au secteur Disco-Vidéo**

Monsieur/ Madame ..... carte n° .....  
domicilié à Saint-Priest au .....

- responsable légal de l'enfant .....

- l'autorise à s'inscrire au secteur Disco-Vidéo avec le n° de carte .....

- le parent reste seul responsable des prêts faits par son enfant et s'engage à veiller au retour des documents dans le meilleur état ou à leur remplacement.

- la médiathèque propose une offre culturelle qui reflète tous les aspects de la création artistique, dont certains aspects peuvent heurter la sensibilité. Seul le parent reste responsable des choix éducatifs faits pour son enfant et donc de la limitation ou de l'autorisation d'accès à certains contenus dont la médiathèque ne peut être tenue pour responsable.

- reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'abonnement au secteur Disco-Vidéo et à les accepter sans réserve,

Lu et approuvé,  
à Saint-Priest le : .....

Signature